



Direction Générale des Services

P.V. N°05 XV 2024

CONSEIL DU 15^{ème} ARRONDISSEMENT

LUNDI 9 DECEMBRE 2024

- CONVOCATION -

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, - Partie Législative – 1er partie - Livre V - Titre Ier - Chapitres I et II), le conseil d'arrondissement du 15^{ème} a été convoqué par nous, Maire du 15^{ème}, par lettre en date du 3 décembre 2024 pour sa sixième ordinaire de l'année, qui se tiendra dans la salle des fêtes de la Mairie du 15^{ème} :

Le lundi 9 décembre 2024, à dix-huit heures.

Publication de cette convocation a été effectuée par affichage à la porte de la Mairie du 15^{ème}, le 3 décembre 2024.

-PRÉSENTS / REPRESENTÉS-

Sont présent(e)s (37) :

Mesdames et Messieurs: Philippe GOUJON, David AMIEL, Anne-Sophie BORDRY, Evelyne BOSCHERON, Grégory CANAL, Sylvie CEYRAC, François CONNAULT, Daniel-Georges COURTOIS, Éléonore CREUZE, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Inès de RAGUENEL, Charlotte DESROUSSEAUX, Marie-Caroline DOUCERÉ, Agnès EVREN, Louisa FERHAT, Ségolène FOUCHÉ, Maud GATEL, Valérie GIOVANNUCCI, Frédéric JACQUOT, Henri JOZEFOWICZ, Pierre-André KOCH, Louis LATINNE, Franck LEFEVRE, Karine LEGRAND, Isabelle LESENS, Jérôme LORIAU, Mathieu LUINAUD, Aminata NIAKATÉ, Ozlem ORAKCI, Jean-Yves PINET, Laurent RACAPÉ, Chantal ROLGEN, Valentin ROUFFIAC, Jacques-Henri SEMELLE, Florian SITBON, Anne-Claire TYSSANDIER, Hadrien VEYSSIERE

Sont excusé(e)s (11) :

- Fatiha AGGOUNE donne pouvoir à Evelyne BOSCHERON

- Louise-Agathe CHARPENTIER donne pouvoir à Jacques-Henri SEMELLE
- Clotilde DEROUARD donne pouvoir à Ségolène FOUCHÉ
- Alexia GERMONT donne pouvoir à Daniel-Georges COURTOIS
- Catherine IBLED donne pouvoir à Louisa FERHAT
- Pierre MENUET donne pouvoir à Jean-Yves PINET
- Jean-Philippe PIERRE donne pouvoir à Henri JOZEFOWICZ
- Anthony SAMAMA donne pouvoir à Mathieu LUINAUD
- Anouch TORANIAN donne pouvoir à Florian SITBON
- Hector VESPROUMIS donne pouvoir à Louis LATINNE
- Arthur WOLFF donne pouvoir à Aminata NIAKATÉ

Absent(e)s (6) :

- Fanta BERETÉ
- Guillaume BOISSONNAT-WU
- Thibaut BRAGÉ
- Nicolas JEANNETÉ
- Anessa LAHOUASSA
- Isabelle ROY

-SECRETAIRES DE SÉANCE-

Madame Ségolène FOUCHÉ et Madame Aminata NIAKATÉ, ayant été désignées comme secrétaires de séance.

-ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE-

1. 152024014 Désignation des secrétaires de séance

M. Philippe GOUJON rapporteur.

2. Adoption du Procès-verbal du Conseil d'Arrondissement du 12 novembre 2024

3. 2024 DLH 183 Réalisation, 106 rue Cambronne (15e) d'un programme de rénovation de 32 logements sociaux par Immobilière 3F - subvention 473 028 €.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE rapporteure.

4. 2024 DLH 190 Réalisation, 3 rue Jean Daudin (15e) d'un programme de construction neuve en VEFA d'un logement-foyer habitat inclusif comportant 9 logements PLA-I par ELOGIE SIEMP – Subvention (51 252 euros).

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE rapporteure.

5. 2024 DLH 193 Réalisation, 190 Rue Lecourbe (15e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 40 logements dont 25 sociaux (16 PLA I - 9 PLUS) par SEQENS – Subvention (3 001 392 euros).

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE rapporteure.

6. 2024 DLH 276 Réalisation d'un programme d'îlot de fraîcheur par Paris Habitat dans le 15e arrondissement – Subvention (359 370 euros).

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE rapporteure.

7. 2024 DLH 282 Réalisation, 28 rue Leriche (15e) d'un programme de construction de 42 logements sociaux (21 PLA I - 13 PLUS - 8 PLS) par SEQENS – Subvention (3 266 820 euros).

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE rapporteure.

8. 2024 DLH 286 Réalisation 1-3 avenue de la Porte de Brancion (15e) d'un programme de construction neuve d'une résidence étudiante comportant 56 logements PLUS par Paris Habitat – Subvention (2 863 000 euros).

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE rapporteure.

9. 2024 DLH 298 Réalisation, 130 rue Castagnary (15e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 3 logements sociaux (3 PLS) par ELOGIE-SIEMP - Subvention (522 427 euros).

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE rapporteure.

10. 2024 DLH 314 Réalisation, 80 boulevard de Grenelle (15e) d'un programme de rénovation de 7 logements sociaux par ELOGIE-SIEMP - Subvention (85 095 euros).

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE rapporteure.

11. 2024 DLH 339 Réalisation, 10 square Desnouettes (15e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 18 logements sociaux (6 PLA I - 6 PLUS - 6 PLS) par ELOGIE-SIEMP – Subvention (1 971 845 euros).

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE rapporteure.

12. 2024 DDCT 156 Autorisation de signer la convention locale d'utilisation de l'abattement de Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFPB) dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville

Mme Sylvie CEYRAC rapporteure.

13. 2024 DDCT 192 Convention avec Banlieue Climat.

M. Mathieu LUINAUD rapporteur.

14. 2024 DEVE 101 Remboursement d'une partie du coût des travaux d'étanchéité du mur mitoyen entre la copropriété du 34 rue Desnouettes et le Square du Clos Feuquières (15e).

M. Laurent RACAPE rapporteur.

15. 2024 DEVE 105 Fonds Vert- convention entre la Ville de Paris et l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) pour le financement de l'aménagement d'un sentier ferroviaire sur la Petite Ceinture (15e).

M. Laurent RACAPE rapporteur.

16. 2024 DPE 41 Approbation du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) de la Ville de Paris

M. Jean-Yves PINET rapporteur.

17. 2024 DAE 295 Activités commerciales sur le domaine public sur le secteur Trocadéro - Iena - Bir Hakeim - conventions

M. Pierre MENUET rapporteur.

18. 2024 DASCO 103 Caisses des écoles - Modalités de conventionnement et de financement par la Ville de Paris pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2025-2027.

M. François CONNAULT rapporteur.

19. 2024 DASCO 115 Caisse des écoles (15e) - Convention d'objectifs et de financement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2025-2027.

M. François CONNAULT rapporteur.

20. 2024 DASCO 132 Caisse des écoles (15e) - Subvention 2025 (12 490 000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

M. François CONNAULT rapporteur.

21. 2024 DASCO 166 Vacances Arc-en-ciel – Convention de partenariat avec les Caisses des écoles relative aux séjours Vacances Arc-en-Ciel.

M. François CONNAULT rapporteur.

22. 2024 DSP 88 Subventions (193 683 euros) et conventions avec 3 organismes pour le développement de structures de santé sur le territoire parisien dans le cadre du dispositif Paris Med' (15e, 20e).

M. Jérôme LORIAU rapporteur.

23. 2024 DJS 132 Mise en oeuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2025.

M. Louis LATINNE rapporteur.

24. 2024 DJS 133 Mise en oeuvre du dispositif Quartiers libres pour l'année 2025

M. Louis LATINNE rapporteur

VOEUX

25. V152024023 Voeu au Maire du 15e arrondissement déposé par les élu.e.s du groupe « Paris en Commun - Élu.e.s de gauche du 15e » relatif à l'installation des bacs de tri Trilibs dans le 15^e arrondissement.

- **Transcription des débats** -

La séance est ouverte.

Monsieur le Maire : Bonsoir à toutes et tous et merci de bien vouloir regagner vos sièges. Nous allons ouvrir la séance dès que vous serez installés.

1. 152024014 – Désignation des secrétaires de séance

Monsieur le Maire : Les secrétaires de séance seront Aminata NIAKATÉ et Ségolène FOUCHÉ.

2. Adoption du procès-verbal du Conseil d'arrondissement du 12 novembre 2024

Monsieur le Maire : Je sou mets à votre appréciation le procès-verbal de notre séance du 12 novembre. Y a-t-il des observations ? Pas d'observation. Pas d'avis contraire ? Il est adopté.

Le procès-verbal du Conseil d'arrondissement du 12 novembre 2024 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Je vous informe que la composition de notre Conseil est amenée à changer à partir de ce soir par la démission de Monsieur Julien RIPPERT. Il a envoyé au Maire du 15^{ème} sa démission datée du 25 novembre. Nous accueillons donc un nouvel élu en nos rangs en la personne de Guillaume BOISSONNAT-WU qui n'est pas là ce soir et qui s'excuse de son absence.

Nous allons pouvoir commencer l'examen de l'ordre du jour de notre conseil.

3. 2024 DLH 183 – Réalisation, 106 rue Cambronne (15^e) d'un programme de rénovation de 32 logements sociaux par Immobilière 3F – subvention 473 028 €

4. 2024 DLH 190 – Réalisation, 3 rue Jean Daudin (15^e) d'un programme de construction neuve en VEFA d'un logement-foyer habitat inclusif comportant 9 logements PLA-I par ELOGIE SIEMP – Subvention (51 252 euros).

Monsieur le Maire : Madame BOSCHERON, vous avez la parole.

Madame BOSCHERON : Merci, Monsieur le Maire. Sans rentrer dans les détails techniques, il s'agit de...

Monsieur le Maire : Je vous en remercie.

Madame BOSCHERON : Ah, ça commence bien ! On a parfois besoin tout de même de rentrer dans les détails techniques, comme nous le verrons plus tard. Sans rentrer dans les détails techniques, il s'agit d'un très beau projet qui va permettre d'accueillir des jeunes en situation de handicap cognitif. Ce projet répond aux souhaits de familles et va permettre à ces jeunes de disposer de leur propre logement tout en vivant ensemble. Ainsi la société ELOGIE SIEMP réaliserait un programme de logement-foyer habitat inclusif comportant 9

logements PLA-I dont la gestion serait confiée à l'association Les Jours heureux. Est-il utile de rappeler que le logement est une des conditions de l'inclusion des personnes ? L'attente pour un logement social est très importante pour un trop grand nombre de familles et de personnes, notamment des jeunes. Cela est particulièrement vrai pour les jeunes en situation de handicap. Plus nous augmenterons le nombre de logements relevant du parc social et plus nous serons en mesure de répondre à ces attentes. Cela est mathématique mais cela est surtout le résultat de choix politiques. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci de votre intervention. Y a-t-il d'autres intervenants sur ce projet de délibération ? Sinon je passe la parole pour réponse à l'oratrice à Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Madame de CLERMONT-TONNERRE : Merci, Monsieur le Maire. Très rapidement. Il s'agit d'un projet que nous soutenons et que j'accompagne personnellement depuis un an et demi pour essayer de trouver un logement inclusif pour ces 9 jeunes de 23 à 29 ans qui se connaissent, qui travaillent tous en ESAT et qui ont souhaité avoir un autre type de logement qu'un logement en foyer. Il s'agit donc d'un très beau projet et j'espère qu'il pourra se réaliser rapidement, surtout dès lors que le recours qui a été déposé par un établissement d'enseignement sera levé. Je vous invite à voter favorablement ce beau projet.

Monsieur le Maire : Merci. D'ailleurs, j'ai prévu de prendre contact avec les responsables de cette école qui s'opposent à cette réalisation. Je vais soumettre cette délibération à votre vote avec avis favorable de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

5. 2024 DLH 193 – Réalisation, 190 Rue Lecourbe (15^e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 40 logements dont 25 sociaux (16 PLA I - 9 PLUS) par SEQENS – Subvention (3 001 392 euros).

Monsieur le Maire : Madame CEYRAC a la parole.

Madame CEYRAC : Merci, Monsieur le Maire. Je suis un petit peu triste de ce programme de logements parce que le 190 rue Lecourbe est un endroit plutôt charmant : une petite ruelle bordée de maisons basses avec un garage au fond. Je suis un peu étonnée que l'on accepte de construire des immeubles en hauteur. Il s'agit donc, une fois de plus, d'une densification importante dans notre arrondissement et en même temps, nous perdons le charme d'une petite rue.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Madame BOSCHERON.

Madame BOSCHERON : Merci, Monsieur le Maire. Nous pensons qu'avec ses 25 logements sociaux (16 PLAI, 9 PLUS), 15 logements intermédiaires et des logements destinés à l'accession à la propriété réalisés par la SCCV, ce projet d'acquisition-amélioration proposé par SEQENS porte bien la mixité sociale. Le projet vise une nette amélioration des performances thermiques des bâtiments (changement des menuiseries extérieures, isolation par l'intérieur et rénovation des occultants). Nous pouvons noter par ailleurs que dans le cadre de la démarche d'économie circulaire les garde-corps des bâtiments démolis seront intégrés sur les bâtiments réhabilités. Cela ne peut que participer, nous semble-t-il,

à la réalisation de logements sociaux sur cette rue Lecourbe qui en manque cruellement. Nous vous invitons donc à voter favorablement pour cette délibération. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Madame Aminata NIAKATÉ.

Madame NIAKATÉ : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, cette délibération propose de réaliser au 190 rue Lecourbe un programme de logements assez dense et qui compte près de 40 % de logements privés. Nous avons adopté il y a quelques semaines un plan local d'urbanisme ambitieux qui a vocation à dédensifier Paris et à préserver les dents creuses. Par ailleurs, la Commission du Vieux Paris est opposée à la destruction de la maison faubourienne qui occupe cet espace, une des dernières qui reste dans le 15^{ème}. Les Écologistes souhaitent également protéger ce bâtiment. Faisons du logement social dans le 15^{ème} tout en préservant son patrimoine. Nous ne voterons donc pas cette délibération. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Nous partageons la même analyse en ce qui concerne la protection du patrimoine qui est très en danger dans cet arrondissement où beaucoup trop de constructions l'ont altéré. Y a-t-il d'autres interventions sur ce projet de délibération ? S'il n'y en a pas, Madame de CLERMONT-TONNERRE pour répondre aux oratrices.

Madame de CLERMONT-TONNERRE : Merci, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, chers collègues, nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer lors de différents échanges ce projet de destruction du 190 Lecourbe qui est porté par un opérateur privé. Il s'agit là d'une opération de démolition regrettable, de densification d'une rare parcelle en lanière et de disparition d'un espace de respiration. La Commission du Vieux Paris s'est d'ailleurs émue devant ce projet à trois reprises. Après s'être rendu sur site et avoir pris connaissance des diagnostics structures de cette maison de l'ancien village de Vaugirard, le président de la Commission a d'ailleurs rappelé qu'il n'existait pas d'arrêté de péril et a proposé aux membres de la commission de s'opposer fermement à la démolition de cet immeuble de faubourg, dernier témoin de l'ancien alignement sur ce tronçon de la rue Lecourbe. Et de plaider également pour une valorisation plus respectueuse de cette parcelle en lanière qui représente un exemple de plus en plus rare de cour artisanale faubourienne. Compte tenu de la position défavorable de la Commission et face à cette perspective de destruction patrimoniale, de densification excessive qui impacte les immeubles avoisinants, nous avons émis un avis défavorable sur la demande de permis de construire, une décision qui n'a malheureusement pas été suivie par la Maire de Paris. Cette décision s'inscrit à rebours des dispositions du nouveau PLU qui prévoit pourtant que sur les terrains comportant des constructions existantes, la conservation et la mise en valeur doivent être privilégiées à la démolition/reconstruction. Le projet tel qu'autorisé a bien évidemment rencontré une vive opposition des riverains qui ont manifesté leur mécontentement par voie de pétition et à travers plusieurs recours sur le permis. Sur un plan plus général, je déplore que les petites bâtisses du 15^{ème}, témoins des anciens villages, tendent à disparaître les unes après les autres pour être remplacées par un urbanisme vertical et ripoliné comme au 181 rue de la Croix-Nivert où la Ville, incapable d'entretenir son patrimoine, a démoli une maison pour la transformer en un immeuble de six étages. Aujourd'hui, cette opération qui date de 2015 est complètement calaminée et le chantier semble à l'abandon.

S'agissant de l'opération du 190 Lecourbe, je vous propose, mes chers collègues, de voter contre cette délibération. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : En votant contre, mes chers collègues, vous participerez ainsi à la défense du patrimoine faubourien de cet arrondissement que nous essayons de préserver avec beaucoup de difficultés par tous les moyens. Je vous invite donc à vous prononcer défavorablement sur cette délibération. Qui est pour ? Le groupe Paris en commun. Qui est contre ? Les Verts et la majorité.

Le projet de délibération est rejeté à la majorité.

6. 2024 DLH 276 – Réalisation d'un programme d'ilot de fraîcheur par Paris Habitat dans le 15^e arrondissement – Subvention (359 370 euros).

Monsieur le Maire : Madame BOSCHERON.

Madame BOSCHERON : Juste quelques mots pour souligner toute l'importance de cette délibération qui participe à la mise en œuvre de notre Plan climat avec la réalisation d'îlots de fraîcheur par Paris habitat. Ce sont pas moins de 285 logements qui seront concernés. Rappelons que ces projets sont menés en concertation avec les locataires et les amicales. Un beau projet qui ne pourra que concourir au bien-être des locataires. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Sans autre intervention, je passe la parole à la rapporteure Madame Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Madame de CLERMONT-TONNERRE : Merci, Monsieur le Maire. Je vais être très rapide. Bien évidemment, nous voterons cette délibération. Néanmoins je souligne que cela porte uniquement sur la pose d'occultants et nous aurions pu imaginer que le projet soit un petit peu plus ambitieux. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Je propose donc cette délibération à votre vote avec un avis favorable de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

7. 2024 DLH 282 – Réalisation, 28 rue Leriche (15^e) d'un programme de construction de 42 logements sociaux (21 PLA I - 13 PLUS - 8 PLS) par SEQENS – Subvention (3 266 820 euros).

Monsieur le Maire : Madame FOUCHÉ a la parole.

Madame FOUCHÉ : Monsieur le Maire, chers collègues, nous avons à étudier ce soir la réalisation d'un programme de construction de 42 logements sociaux au 28 rue Leriche. Je cherche à comprendre dans quelle mesure cette opération est utile aux habitants du 15^{ème}. S'agissant de l'attractivité du quartier d'abord, il est fait mention au projet d'un local d'activité mais sans autre indication sur la nature exacte de l'activité. Qu'en est-il ? S'agissant de l'opération immobilière en elle-même, celle-ci porte sur 42 logements mais il n'est pas mentionné le devenir des locataires existants à cette adresse. Quel est le projet pour eux ? Enfin, comme déjà évoqué lors du précédent conseil, je rappelle à nouveau que de nombreux acteurs locaux déplorent l'insuffisante représentation des familles de classe moyenne dans ce quartier. Alors en quoi ce projet permet-il une diversité sociale tant attendue par les habitants de ce quartier ? Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Madame BOSCHERON, vous avez la parole.

Madame BOSCHERON : Merci, Monsieur le Maire. Ce projet vise, plus précisément, à répondre aux enjeux actuels de l'habitat en milieu urbain en intégrant des solutions architecturales innovantes, durables et inclusives. Ainsi les bâtiments seront réalisés en structure bois avec la mise en place de systèmes d'économie d'énergie. Le projet prévoit également une végétalisation de la toiture sur une superficie d'environ 300 m² ainsi que des surfaces de pleine terre sur deux courettes d'environ 140 m². Dans le cadre du Plan climat air énergie de la Ville de Paris, le projet devra obtenir une certification et il sera particulièrement vertueux du point de vue de l'objectif de neutralité carbone. Il prévoit par ailleurs des actions en faveur de l'économie circulaire. Il s'agit donc d'un projet qui est tout de même assez intéressant et qui n'est pas seulement une opération immobilière. Là encore, il s'agit d'un projet porté par SEQENS qui vise à la mixité sociale : 21 PLAI, 13 PLUS et 8 PLS. Ajoutons qu'une crèche de 530 m² est également prévue au rez-de-chaussée de l'entrée immobilière. Une délibération qui devrait donc, à notre sens, recueillir l'unanimité.

Monsieur le Maire : Cela aurait pu être le cas s'il y avait réellement eu une crèche mais je crois que vos informations ne sont pas totalement actualisées. Je vais donc à nouveau passer la parole pour répondre à Madame de CLERMONT-TONNERRE sur ce projet de délibération.

Madame de CLERMONT-TONNERRE : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, nous examinons ce soir la première adresse de la liste des 63 bâtiments du 15^{ème} pastillés dans le cadre du nouveau PLU. Il s'agit d'un garage de six étages qui comprend 150 parkings et boxes de stockage et de trois logements au sixième étage que le bailleur SEQENS vient d'acquérir pour plus de 14 millions en vue d'une opération de démolition/construction estimée à 11 894 000 €. Le projet porte sur la réalisation de deux immeubles de six étages et la réalisation de 42 logements sociaux avec une thématique intéressante basée sur l'intergénérationnel. Les logements sont répartis de la façon suivante : 50 % pour les jeunes actifs travaillant dans le domaine de la santé, 20 % pour un public senior, les 30 % restants étant orientés vers une programmation plus classique. Le site étant bordé d'immeubles de logements dont un avec une crèche en vis-à-vis, cette opération en milieu très dense sera impactante pour les riverains. Lors des échanges que nous avons eus avec le bailleur, nous avons formulé un certain nombre de demandes portant sur cette opération dont nous ne connaissons pas l'issue à ce jour. Je les rappelle : sur la destination du rez-de-chaussée, comme le soulignait le Maire tout à l'heure, le programme prévoit bien un local d'activité de 530 m² pour lequel la délibération annonce la réalisation d'une crèche, or le preneur de la crèche s'étant désisté, des réflexions sont en cours, peut-être pour l'implantation d'une éventuelle maison de santé. Sur le plan architectural, nous avons demandé que le nouveau bâtiment privilégie une architecture de qualité, un maximum de pleine terre et une construction en pierre de taille. D'autre part, nous sommes toujours dans l'attente d'informations sur le devenir des locataires et sur les propositions qui seront faites aux occupants des boxes. Nous avons également demandé une répartition plus équilibrée des catégories de logements avec, notamment, une augmentation de la part des PLS. Je note d'ailleurs que sur les 153 logements sociaux que nous examinons ce soir, qu'il s'agisse de constructions neuves ou de préemptions, la Ville n'en propose que 17 en PLS contre 138 PLUS et PLAI. Nous sommes là à des années-lumière de la mixité attendue.

À ce propos, il serait intéressant que l'exécutif parisien nous communique le nombre de logements intermédiaires qui ont disparu au fil des opérations de préemption et de conventionnement qui ont été menées dans le 15^{ème}, notamment depuis 2014. En l'état et compte tenu des évolutions attendues autour de cette opération complexe, je vous propose, mes chers collègues, de vous abstenir. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Je soumetts donc cette délibération à votre vote avec une position d'abstention de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

8. 2024 DLH 286 – Réalisation 1-3 avenue de la Porte de Brancion (15^e) d'un programme de construction neuve d'une résidence étudiante comportant 56 logements PLUS par Paris Habitat – Subvention (2 863 000 euros)

Monsieur le Maire : Madame BOSCHERON.

Madame BOSCHERON : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit d'un beau projet que Paris habitat propose en construisant une résidence étudiante comportant 56 logements PLUS dont la gestion sera confiée au CROUS. Il s'agit également d'un beau projet puisque cette réalisation s'accompagnera d'une démarche développement durable et le programme de travaux prévoit notamment un mode constructif privilégiant la filière sèche, une isolation thermique par l'extérieur avec utilisation de matériaux biosourcés, la végétalisation des toitures-terrasses. Sur l'aspect social, nous le savons, il y a une crise du logement et une crise du logement étudiant. Il y a urgence à proposer des logements aux étudiants car c'est non seulement la réussite de leurs études qui est en jeu mais parfois même leur santé qui est lourdement affectée par cette situation de précarité et d'incertitudes. Voilà donc un projet qui témoigne de notre ambition écologique et sociale pour la Ville de Paris et pour ses habitants. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. S'il n'y a pas d'autres interventions, la parole est à Madame Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Madame de CLERMONT-TONNERRE : Merci, Monsieur le Maire. Après la délibération portant sur la rénovation Plan climat des 258 logements répartis sur les trois bâtiments de 12 étages que nous avons approuvée lors de notre dernier conseil, ce projet que nous examinons ce soir porte, lui, sur la réalisation de 56 logements étudiants à la place des 19 boxes qui bordent le boulevard Lefebvre. Nous nous en réjouissons, bien évidemment. Ce projet apportera un peu de mixité intergénérationnelle dans le quartier et représente une belle opportunité pour revitaliser des rez-de-chaussée et créer une offre d'activité économique et associative permettant de conforter la polarité de la résidence dans le quartier.

Deux remarques sur le projet : d'une part, il est indispensable que Paris habitat réalise en amont de la démolition des boxes et de la suppression d'une partie des places de surface une concertation spécifique sur les besoins de stationnement exprimés par les locataires. Ensuite, il faudra veiller à la cohérence entre les constructions existantes en cœur d'îlot et les constructions à venir sur le boulevard Lefebvre, notamment en soignant le traitement des façades arrière du nouveau bâtiment et la végétalisation et l'entretien de la nouvelle toiture. Au-delà de la concertation menée sur le projet global

de cette opération, nous suivrons avec attention les échanges à venir sur chaque phase du projet en lien avec les amicales et les locataires afin qu'ils soient associés et entendus tout au long de la réalisation de cette importante opération. Je vous invite donc, mes chers collègues, à émettre un avis favorable sur ce projet.

Monsieur le Maire : Nous partageons, bien sûr, cet enthousiasme pour cette réalisation de résidence universitaire étant donné le très grand nombre d'étudiants qui sont désormais inscrits dans le 15^{ème} (plus de 32 000). Madame Claire de CLERMONT-TONNERRE a eu parfaitement raison d'insister parce qu'il y a des remontées des riverains concernant les hauteurs, les boxes pour leurs automobiles, etc. et il serait dommage qu'il y ait une opposition locale des habitants à cette réalisation. Il y a donc vraiment la nécessité d'engager dès à présent une concertation approfondie sur ces différents sujets dans un secteur qui est quand même déjà dense. Avec un avis favorable de l'exécutif, je sou mets cette délibération à votre vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

9. 2024 DLH 298 – Réalisation, 130 rue Castagnary (15^e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 3 logements sociaux (3 PLS) par ELOGIE-SIEMP – Subvention (522 427 euros)

Monsieur le Maire : Madame BOSCHERON, allez-y.

Madame BOSCHERON : Merci, Monsieur le Maire. C'était pour valoriser le programme qui est prévu pour ces trois logements. Il s'agit de trois PLS. Je pense donc que cela doit satisfaire tout le monde et notamment Madame Claire de CLERMONT-TONNERRE. Il s'agit d'une réhabilitation extrêmement importante qui a pour objectif de conserver et de valoriser les potentialités du bâti existant, conformément à l'avis de la Commission du Vieux Paris, qui porte sur une importante réhabilitation. J'espère donc que l'amélioration de la vie des locataires l'emportera et que cette délibération recueillera l'unanimité. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Je pense que la rapporteure, Madame Claire de CLERMONT-TONNERRE, exprimera sa satisfaction sur ce projet de délibération.

Madame de CLERMONT-TONNERRE : Absolument et cela doit faire plaisir à tout le monde puisqu'il s'agissait de l'ancienne permanence du Parti communiste.

Monsieur le Maire : Donc nous y gagnons au change. Mais il s'agit d'une appréciation personnelle.

Madame BOSCHERON : Et c'est ce qui vous fait plaisir !

Monsieur le Maire : Pas que. Pas que.

Madame de CLERMONT-TONNERRE : Nous l'avons sauvée parce qu'à l'origine, elle devait être démolie.

Monsieur le Maire : Cela aurait été dommage.

Madame de CLERMONT-TONNERRE : Avec la Commission du Vieux Paris, nous avons souhaité qu'elle puisse être préservée et réhabilitée de façon exemplaire, ce qui va être le cas. Je me réjouis donc beaucoup de la préservation de ce bâti de petite échelle qui accueillera trois logements PLS et bien sûr je voterai cette délibération avec beaucoup d'enthousiasme.

Monsieur le Maire : Ce qui nous amène à obtenir un satisfecit de la part du Parti communiste et nous nous en réjouissons. Je pense donc que ce projet de délibération recueillera ainsi l'unanimité. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

10. 2024 DLH 314 – Réalisation, 80 boulevard de Grenelle (15^e) d'un programme de rénovation de 7 logements sociaux par ELOGIE-SIEMP - Subvention (85 095 euros)

11. 2024 DLH 339 – Réalisation, 10 square Desnouettes (15^e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 18 logements sociaux (6 PLA I - 6 PLUS - 6 PLS) par ELOGIE-SIEMP – Subvention (1 971 845 euros)

Monsieur le Maire : Madame FOUCHÉ a la parole.

Madame FOUCHÉ : Monsieur le Maire, chers collègues, nous devons étudier la réalisation d'un programme de transformation de 18 logements en logements sociaux au square Desnouettes. Je suis à nouveau très étonnée lorsque j'apprends qu'une décision importante pour le quartier est prise sans concertation ni avec les élus d'arrondissement ni avec les habitants. Ce sont pourtant eux qui vont avoir à subir les conséquences, bonnes ou mauvaises, des décisions que nous prenons. Alors pourquoi ne pas écouter tous ces acteurs locaux qui déplorent jour après jour l'insuffisante représentation des familles de classe moyenne ?

Monsieur le Maire : Merci. Madame BOSCHERON.

Madame BOSCHERON : Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération fait suite à celle qui est passée à notre Conseil d'arrondissement du 23 septembre dernier. La droite a voté contre comme elle vote d'une manière systématique contre la réalisation de logements sociaux par bail emphytéotique.

Monsieur le Maire : Pas du tout.

Madame BOSCHERON : Alors, chers collègues de droite, allez-vous voter contre cette délibération dont l'objet est de permettre l'amélioration de ces logements ? C'est ce sur quoi s'interrogeait Madame Claire de CLERMONT-TONNERRE lors du Conseil d'arrondissement du 23 septembre. Quelles catégories de logements ? 18 logements sociaux : six PLAI, six PLUS et six PLS, donc la mixité sociale y est. Une rénovation Plan climat est-elle prévue ? Oui, avec la réfection de la couverture, l'isolation thermique intérieure, l'amélioration des systèmes de sécurité incendie, la réfection des installations techniques, électriques, gaz, alimentations et des évacuations, le remplacement des menuiseries extérieures par des menuiseries bois double vitrage, la rénovation des logements existants, la création de logements dans les chambres de service, la création

des locaux vélos et ordures ménagères avec tri sélectif. Le projet prévoit également d'étudier des actions en faveur de l'économie circulaire. Notons par ailleurs que la façade côté rue qui est en pierre de taille sera conservée. C'est mieux en le précisant puisque nous pouvons entendre parfois que la Ville ne conserverait pas les façades en pierre de taille notamment dans notre arrondissement. Je vous invite donc, chers collègues, à voter favorablement pour cette délibération. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Je vais passer la parole à Madame Claire de CLERMONT-TONNERRE pour répondre aux oratrices.

Madame de CLERMONT-TONNERRE : Merci, Monsieur le Maire. Je vais être assez rapide puisque nous avons eu l'occasion de débattre de ce projet lors de notre dernier Conseil du mois de septembre. Je rappelle tout de même, comme nous l'avons évoqué à de nombreuses reprises à l'occasion des préemptions menées par la Ville, que nous sommes en désaccord avec cette pratique qui transforme les immeubles et pousse beaucoup de locataires en place à partir ; parce qu'il ne faut pas oublier de parler des locataires qui étaient jusqu'à présent des résidents. Je rappelle également que le 15^{ème} compte déjà plus de 27 000 logements sociaux SRU sans compter les 2 000 places d'hébergement. Il s'agit de chiffres qui sont actualisés au 31 décembre 2023, donc je ne compte même pas tout ce qui a été produit en 2024. Nous sommes là devant une évolution qui tend à paupériser certains secteurs de notre arrondissement à l'image, entre autres, des quartiers qui sont désormais inscrits en quartier politique de la ville. J'ajoute que cette pratique de préemption est assez traumatisante pour les locataires qui, du jour au lendemain, voient leur immeuble basculer dans le parc social et dans de nombreux cas perdent en qualité de vie (réactivité insuffisante du bailleur devant les problèmes, manque d'information, mauvais entretien des parties communes, suppression des loges de gardien, etc.). Il s'agit là du reflet des courriers que nous recevons régulièrement, malheureusement. Enfin, l'immeuble du 10, square Desnouettes étant situé en face du ministère des Armées, j'aurais trouvé opportun que la Ville se rapproche de celui-ci pour qu'une partie de ses logements soit affectée à des personnels travaillant à Balard.

Mes chers collègues, en l'état, cette opération de logements n'ayant donné lieu en amont et en aval à aucune discussion avec le Maire du 15^{ème} et dans le prolongement de nos votes précédents, je vous propose d'émettre un avis défavorable. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Je soumetts cette délibération à votre vote avec un avis défavorable. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Le projet de délibération est rejeté à la majorité.

12. 2024 DDCT 156 – Autorisation de signer la convention locale d'utilisation de l'abattement de Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFPB) dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville

Monsieur le Maire : Monsieur Grégory CANAL a la parole.

Monsieur CANAL : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, comme vous le savez tous ici, le Maire de l'arrondissement est très impliqué dans la qualification de ces quartiers qui sont passés quartiers prioritaires de la ville l'an passé. Toutefois, il s'agit d'un

combat qui était mené depuis à peu près 15 ans tout de même – ce n'est pas rien de le dire – car dans l'intervalle, je tiens à rappeler que ces quartiers n'ont vécu que sur une mobilisation dérisoire de moyens de droit commun auxquels il convenait de mettre un terme et de pouvoir bénéficier pleinement de l'ensemble des caractéristiques propres à ces quartiers de politique de la ville. Il faut tout de même avoir à l'esprit et sans obérer ce que dira ma collègue Sylvie CEYRAC sur le contenu de cette convention qui apporte finalement de bonnes nouvelles – nous pouvons nous en réjouir ici – que dans ces quartiers, nous avons des îlots qui dépassent un taux de pauvreté de plus de 20 %, ce qui est même devant le 18^{ème} arrondissement, et des taux de concentration de plus de 30 % de logements sociaux. Je n'appelle pas cela une politique d'équité. Et lorsque nous voyons l'ordre du jour du Conseil d'arrondissement d'aujourd'hui, nous ne pouvons être qu'affolés de cette espèce d'hystérie de densification urbaine à rebours de toutes les prétentions du plan local d'urbanisme comme l'indique souvent Claire de CLERMONT-TONNERRE. De ce fait, nous pouvons nous satisfaire de cette convention mais n'oublions jamais qu'il s'agit là d'une satisfaction en clair-obscur car à côté de ces dispositifs, il ne faut pas oublier la trappe à pauvreté que constituent ces quartiers. Notre action doit donc être inlassablement conduite en direction de la déghettoïsation de ces quartiers, de la dédensification du 15^{ème} arrondissement et même, au-delà, de la Ville de Paris. Tel est l'intérêt que nous portons tous pour ces quartiers ici.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur SITBON a la parole.

Monsieur SITBON : Nous avons eu un festival de bons mots de Monsieur CANAL mais la délibération est plus technique et, je crois, plus importante que ce que son intervention laisse paraître. Il s'agit donc d'un abattement de 30 % sur la taxe foncière sur les propriétés bâties qui permet de financer tout un tas de politiques, ce qui est extrêmement vertueux, dans ces quartiers de politique de la ville. Je rappelle pour nos auditeurs que nous avons deux nouveaux quartiers QPV (quartier politique de la ville) : Brancion et Falguière, qu'il n'y en avait pas avant dans le 15^{ème}, que cela a été une demande conjointe à la fois de la Maire de Paris et de vous-même, Monsieur le Maire du 15^{ème}, que c'est l'État qui est décisionnaire en la matière et que nous nous réjouissons que ces deux quartiers aient pu être classés en politique de la ville parce qu'ils en avaient besoin. Nous ne nous réjouissons pas qu'ils en aient eu besoin mais nous nous réjouissons qu'ils aient été classés puisque nous en avons besoin. Du reste, la Ville, je dois le rappeler, n'avait pas attendu pour classer dans une appellation qui lui est propre « quartier populaire » ces quartiers-là comme Balard et d'autres.

Cette taxe va donc permettre un certain nombre de choses. Je ne rentre pas dans les détails techniques. Cet abattement est d'une grande importance. Il s'agit d'un outil de justice sociale et territoriale qui va mettre tout le monde autour de la table, y compris les bailleurs, toutes les collectivités, les élus, les habitants. De plus, je souligne qu'il s'agit d'un des apports de la territorialisation qui a été portée par la Maire de Paris. Il sera donc extrêmement important qu'une concertation forte entre bailleurs, associations et collectivités soit mise en place en intégrant – et j'insiste là-dessus – les habitantes et les habitants dans le suivi des projets parce que vous appelez souvent de vos vœux cette co-construction ou de donner quasiment un pouvoir délibératif aux habitantes et aux habitants mais dans le 15^{ème}, malheureusement – et je ne veux pas faire de polémique et j'aimerais que cela change – on ne le met pas toujours réellement et concrètement en pratique comme nous le verrons sur d'autres sujets un peu plus tard. Je vous remercie.

Intervention d'une personne du public.

Monsieur le Maire : Je voudrais dire que cela est d'autant plus incongru ce qui vient d'être dit... S'il vous plaît, Monsieur CANAL, tranquillisez-vous. Je demande au public de ne pas réagir. Dans le public, on ne réagit pas. Je vous remercie. Je voulais donc simplement dire que cela est d'autant plus inattendu...

Intervention d'une personne du public.

Monsieur le Maire : Je demande une suspension de séance de cinq minutes.

La séance est suspendue à 18h46.

La séance reprend à 18h50

Monsieur le Maire : Nous allons reprendre notre séance. Cet incident dû au fait de l'intervention d'une militante d'un parti politique est tout à fait inconvenant dans notre conseil.

Exclamations dans l'assistance.

Monsieur le Maire : Je demande donc de façon officielle, pour que cela soit enregistré au procès-verbal, qu'il n'y ait pas d'intervention du public au Conseil. Madame, cessez d'agiter le bras. Cessez d'agiter le bras ! Vous n'avez pas l'air de comprendre que le public ne doit intervenir d'aucune manière et ne se manifester d'aucune façon ni par des applaudissements, ni par des gestes, ni par quoi que ce soit dans un conseil d'arrondissement, dans un conseil municipal. Nous allons devoir à nouveau interrompre notre conseil !

Demande d'intervention de Monsieur SITBON.

Monsieur le Maire : Sur quel article du règlement intérieur vous basez-vous pour votre intervention, Monsieur SITBON ?

Réponse hors micro de Monsieur SITBON.

Monsieur le Maire : Donc retrouvez-le. Retrouvez-le, parce que cela n'est pas à l'ordre du jour et j'ai encore un petit peu la police du Conseil et ce ne sont pas vos militants qui l'ont. Il faudrait donc peut-être revenir à de plus saines conceptions de la démocratie. Je n'ai jamais vu cela. C'est la première fois que cela se produit dans un conseil. Depuis des années, il n'y a jamais eu d'intervention du public de ce type ou des manifestations hostiles du public contre des élus nommément désignés sur le fait de personnes extérieures au Conseil. D'autant plus qu'il s'agit d'un sujet important dont nous débattons, très utile d'ailleurs. Je ne peux pas totalement partager votre analyse, Monsieur SITBON, étant donné que pendant une bonne quinzaine d'années je me suis senti un peu seul pour demander l'application de la politique de la ville dans le 15^{ème} arrondissement. Il est vrai que l'État, qu'il soit de gauche ou de droite, ne répondait pas à mes interpellations et que je n'étais pas du tout soutenu par la Ville de Paris qui préférait que d'autres secteurs soient mis en politique de la ville. C'est le choix de la Ville de Paris mais ne dites pas que nous étions ensemble pour obtenir l'application de la

politique de la ville dans le 15^{ème}. Nous l'avons été depuis quelque temps. Cela a porté ses fruits. Je m'en réjouis. Il ne faut pas gâcher ce beau moment d'unanimité concernant la politique de la ville que chacun demandait récemment.

Discussion hors micro entre plusieurs élus à la suite d'une intervention d'une personne du public.

Monsieur le Maire : Monsieur SITBON, ne défendez pas l'indéfendable. C'est la dernière fois que je demande à cette personne de se taire, de ne rien faire qui trouble les débats de notre Conseil, sinon je lui demanderai de sortir et j'interromprai la séance du Conseil, qui le sera à cause de cette personne. C'est tout de même énorme ! C'est la première fois que cela se produit. Je suis totalement abasourdi par ces tentatives d'intervention du public dans un conseil municipal. Franchement, je voudrais bien voir comment ce genre d'incident se produirait au Conseil de Paris.

Je continue pour dire que nous aurons donc grâce à l'intégration – et je remercie d'ailleurs le gouvernement – dans la politique de la ville de notre arrondissement, des sommes de 123 868 € pour le patrimoine RIVP et de 314 600 € pour le patrimoine Paris Habitat, ce qui nous amènera à intégrer pour le développement de la politique de la ville à la porte Brancion 320 694 € et à Falguière 117 780 €. De plus, je me réjouis qu'il ait été accepté que la RIVP puisse rediriger une partie de l'abattement concernant son patrimoine de la porte Brancion vers son patrimoine rue Aristide-Maillol qui se situe en limite du périmètre quartier politique de la ville de Falguière. Monsieur AMIEL.

Monsieur AMIEL : Merci Monsieur le Maire. Rassurez-vous, ce sera sur l'objet de la délibération. Simplement pour me joindre aux félicitations générales sur l'obtention des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Nous y avons fait souvent référence depuis un an. Il s'agissait d'une demande qui était effectivement formulée de longue date par vous, Monsieur le Maire, que nous avons portée auprès du gouvernement et celui d'Élisabeth BORNE avait décidé de les inscrire comme des quartiers prioritaires de la politique de la ville, ce qui n'avait pas été fait auparavant ni par les gouvernements de droite, ni par les gouvernements de gauche, comme cela a été rappelé. Je crois que cela correspond à une attente évidemment très importante des habitants, des élus, comme vous l'avez également rappelé Monsieur le Maire.

Je voudrais simplement poser une question à la rapporteure sur le dispositif spécifique d'abattement de TFPB qui est prévu par cette délibération et qui est d'application commune lors des inscriptions en quartier prioritaire de la politique de la ville pour savoir ce qui était prévu en matière de suivi d'utilisation de l'abattement de la TFPB par le RIVP et par Paris Habitat. Est-ce qu'il y a des dispositifs spécifiques pour s'assurer que ces fonds sont notamment bien utilisés ? Je pense en particulier à la rénovation et à la sécurisation des logements sociaux qui sont très attendues par les habitants de ces quartiers.

Monsieur le Maire : Je vais passer la parole à la rapporteure.

Madame CEYRAC : Monsieur le Maire, merci. Cette délibération concerne, comme nous venons de le dire, l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties dans les quartiers politique de la ville, conséquence positive du classement de deux quartiers en quartier politique de la ville. Cet abattement de 30 % concerne les bailleurs sociaux

présents en QPV, donc surtout Paris Habitat et la RIVP, et tient compte du nombre de logements sociaux présents sur les territoires concernés. Pour le 15^{ème}, le nombre de locaux concernés est de 1 062 pour Brancion et Périchaux et de 343 pour Falguière. Cela représente une somme de 438 474 € qui n'est vraiment pas négligeable. Les actions qui pourront être réalisées sur ce patrimoine concerné feront l'objet d'une convention locale d'utilisation entre les bailleurs, l'État et la Ville et la Mairie d'arrondissement prendra bien entendu sa part. Les orientations de cette convention s'inscrivent en cohérence avec les thématiques et les 30 engagements du contrat ville, signé d'ailleurs ce matin à la préfecture. Les thématiques retenues concernent le mieux vivre dans ces quartiers, la solidarité et l'égalité, l'action pour la transition écologique des quartiers, l'aide à la participation à la vie des quartiers et à la ville. Les actions qui pourront bénéficier sont le soutien au tissu associatif, le surentretien des parties communes et des espaces autour, la gestion des déchets et des encombrants mais aussi une minoration de loyer plus importante au profit des associations. Ce point est très intéressant car nous savons tous que les associations recherchent des locaux à des prix plus abordables que le secteur marchand, ce qui n'est pas toujours le cas même chez les bailleurs sociaux. L'amélioration du cadre de vie est évidemment un enjeu majeur et l'amélioration du parc social au titre du Plan Climat. Amélioration de la sécurité et de la tranquillité avec la possibilité de recruter des agents de sécurité en plus du GPIS, amélioration de la propreté par une gestion des déchets et encombrants améliorée et un surentretien des immeubles, amélioration par le soutien des associations de locataires et par des animations pour créer du lien social et un mieux vivre ensemble. Je pense que nous ne pouvons que nous réjouir de cela et nous voterons bien sûr cette délibération.

Monsieur le Maire : Merci. Je vais donc soumettre cette délibération à votre vote avec un avis favorable de l'exécutif en disant qu'il y a un comité de suivi avec les bailleurs sociaux et la Mairie d'arrondissement ainsi que les services pour l'application de cette disposition de la politique de la ville qui est bien utile. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

13. 2024 DDCT 192 – Convention avec Banlieue Climat

Monsieur le Maire : Madame Aminata NIAKATÉ a la parole.

Madame NIAKATÉ : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, je me réjouis de la perspective de ce partenariat avec l'association Banlieue Climat qui permet de sensibiliser la population de nos quartiers populaires ; une population peut-être moins consciente des enjeux climat alors même que ce sont ces personnes, souvent les plus pauvres, les plus précaires, qui sont confrontées à la malbouffe, vivent près des axes routiers, du périphérique et dans des passoires thermiques où il fait 15° l'hiver et 35° l'été. Il s'agit aussi d'une population assez démunie face aux épisodes caniculaires et qui voit sa facture énergétique grever son pouvoir d'achat ainsi que sa qualité de vie. Parce que les quartiers populaires sont les premiers concernés et les plus vulnérables face au dérèglement climatique et aux pollutions, les Écologistes trouvent très pertinent l'objectif affiché par Banlieue Climat de développer une écologie émancipatrice dans les quartiers populaires. La convention soumise à notre examen n'est pas très précise sur les modalités pratiques de

mise en œuvre de ce partenariat. J'y vois plutôt une ouverture sur le champ des possibles. Il y a peut-être quelque chose à penser, à construire à destination de nos QPV Périchaux et Falguière mais également à destination des Frères-Voisin ; pourquoi pas une petite école du climat en lien avec les associations de l'arrondissement qui ont des compétences sur ce sujet. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Comme vous le dites, ce n'est pas très précis surtout sur les budgets qui sont engagés à cet effet. Y a-t-il d'autres interventions ? Sinon je passe la parole au rapporteur, Monsieur Mathieu LUINAUD.

Monsieur LUINAUD : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, je partage évidemment sur le fond ce qu'a dit ma collègue Madame NIAKATÉ sur l'intérêt d'une telle convention dans des quartiers qui, nous le savons, sont particulièrement exposés notamment à la précarité socio-environnementale. Nous avons déjà pu ici le dénoncer. Nous regrettons d'ailleurs que le Plan Climat de la Ville ne fasse pas plus, notamment qu'il ne soit pas plus vigilant à l'exposition des publics des quartiers politique de la ville notamment au boulevard périphérique. Je rappelle que nous avons demandé une étude d'impact environnemental sur la fermeture d'une partie du périphérique. Je partage aussi surtout le regret de ma collègue sur le flou de l'engagement budgétaire de la Ville. Nous le savons, la Ville de Paris est très dispendieuse en matière de soutien aux associations. Nous pourrions demander ici tout de même un petit peu plus d'engagement concret, un peu plus de précision de sa part afin de nous éviter de voter dans des délibérations des subventions, des conventions pour des montants qui ne sont pas précisés. Je pense que cela serait un signe de respect vis-à-vis de l'argent des Parisiens. Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Merci. Je vais donc soumettre cette délibération à votre vote avec un avis favorable de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

14. 2024 DEVE 101 – Remboursement d'une partie du coût des travaux d'étanchéité du mur mitoyen entre la copropriété du 34 rue Desnouettes et le Square du Clos Feuquières (15^e)

15. 2024 DEVE 105 – Fonds Vert – convention entre la Ville de Paris et l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) pour le financement de l'aménagement d'un sentier ferroviaire sur la Petite Ceinture (15^e)

Monsieur le Maire : Madame LESENS a la parole.

Madame LESENS : Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette délibération porte sur le prolongement de l'espace vert réalisé sur la petite ceinture. Cela va dans le bon sens puisque ce ruban qui court autour de Paris a pour première caractéristique d'être continu. Exactement comme le sont les Maréchaux, le périphérique et même l'autoroute A86. La petite ceinture a également pour caractéristique de se jouer des collines, passant en tranchée, en viaduc, à niveau ou en dessous et donc étant à plat tout le long. Une voie qui fut automobile peut ne plus l'être comme ce fut le cas des voies expresses le long de la Seine. Une place peut devenir un jardin, comme la place de Catalogne ou la place du Trocadéro. Et d'ailleurs, elles n'y perdent pas leur fonction première. Des champs et des vergers, des zones défensives qui étaient non constructibles ont vu, eux aussi, leur fonction

être bouleversée. La liste serait longue. De même, nombreuses sont les voies ferrées qui sont redevenues des espaces de communication et de détente ; je pense notamment à la célèbre rocade de Charleroi ou aux nombreuses voies vertes ainsi réalisées en Europe et en France. Aucune d'ailleurs n'oublie son identité première, très souvent même soulignée voire magnifiée.

Ce qui n'a pas été perçu dans l'affaire de la petite ceinture, c'est que la découper en morceaux, c'est la détruire. En maintenir la continuité, c'est en assurer l'avenir. Le titre de la délibération est à ce titre troublant : « Aménagement d'un sentier ferroviaire sur la petite ceinture » alors que la décision porte sur l'aménagement d'un sentier piétonnier. Ce qui m'importe, à moi en tout cas, ce n'est pas que la petite ceinture devienne une succession de squares de quartier ou d'arrondissement et que tout cela se termine mal. Nous avons déjà donné avec la zone qui se retrouve morcelée comme tout le monde le sait. Ce qui m'importe, c'est que sa continuité soit mise à profit pour un projet qu'elle seule permet, un projet également à la hauteur des ambitions mondiales de la Ville de Paris. Ce qu'ignorent les défenseurs de l'immutabilité de la fonction ferroviaire de ce ruban, c'est que la meilleure façon d'en préserver la continuité, ce n'est certainement pas de rabâcher le mot « ferroviaire », « ferroviaire », « ferroviaire » mais de l'utiliser à quelque chose qui a besoin des mêmes atouts que le ferroviaire. Ces atouts, je le répète, sont : « continue », « plate », « en site propre ». Alors là, je suis franche : je ne comprends pas ce que fabrique la Maire de Paris. Je ne comprends pas la Maire de Paris. Vraiment pas. Nous lui offrons sur un plateau d'argent un projet conforme à ses idées – la nature et le vélo – et propre à lui assurer une publicité planétaire et elle ne le prend pas. Je ne comprends pas ce qui se passe. Elle n'a pas réalisé la passerelle qui assurerait la continuité de la piste le long de la Seine Rive Gauche ainsi que, au passage, un spectacle superbe pour tous. Elle se refuse à imaginer que la petite ceinture puisse devenir une piste cyclable en restant à une vue finalement étriquée de cet espace alors que la reconnaissance parisienne et internationale était à sa portée. Et encore, je ne vous embête pas plus avec la liste de tous les avantages que cela aurait eu pour, par exemple, l'apprentissage du vélo comme pour le maillage à vélo à l'échelle parisienne et régionale. Madame HIDALGO a su faire preuve d'audace ; il n'y a pas de problème. Pourtant, aucun des projets innovants que nous lui avons présentés n'a reçu le moindre écho jusqu'à présent. Cela est donc fini. Pourquoi n'a-t-on toujours pas réellement expérimenté le carrefour à la japonaise que j'imagine pour la rue Linois ? Madame HIDALGO ou son Adjoint aux transports, comme vous voudrez, aura multiplié les occasions de ne pas être à notre écoute. La fin du mandat approche, Monsieur le Maire, tout le monde le sait. J'espère donc que vous me pardonneriez d'avoir commencé à faire les comptes. Merci.

Monsieur le Maire : Merci de cette intervention où vous avez bien exprimé les positions qui sont les nôtres. Y a-t-il d'autres interventions ? Madame Aminata NIAKATÉ.

Madame NIAKATÉ : Monsieur le Maire, mes chers collègues, les Écologistes se réjouissent de ce projet d'aménagement et de renaturation de la petite ceinture dans la zone qui se situe en face du parc Georges-Brassens. Les Écologistes ont toujours porté la volonté de faire du quartier Périchaux–Brancion un écoquartier ouvert sur la petite ceinture avec un débouché sur le 106 rue Brancion et sur le parc Georges-Brassens permettant ainsi de mêler et de créer plus de liens entre les populations du quartier populaire des Périchaux et du quartier Georges-Brassens, un peu moins populaire. L'arrivée des Artistes en exil et de La Source Garouste au 106 rue Brancion et l'entrée des Périchaux–Brancion dans la géographie prioritaire de la ville donnent déjà de belles perspectives d'ouverture pour ce quartier et ses habitants. L'aménagement et l'ouverture de la petite ceinture offriraient un espace de

respiration supplémentaire pour le quartier des Périchaux au bénéfice de ses habitants. Nous voterons bien évidemment la convention de financement de cet aménagement permise par le Fonds vert. C'est également l'occasion de rappeler que le Fonds vert, lourdement menacé par le projet de budget présenté par le gouvernement qui vient de tomber, est un dispositif très précieux que nous devons préserver à tout prix. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Comme il n'y a plus de budget, vous devez être satisfaite. Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur SITBON.

Monsieur SITBON : Je partage l'essentiel de ce qu'a dit ma collègue Aminata NIAKATÉ. Je ne savais pas que nous allions parler du vélo sur ce sujet-là et je suis toujours ouvert à en discuter mais je préférerais que cela puisse se faire dans le cadre du comité vélo – je le dis sans malice – qui ne s'est pas réuni depuis je ne sais pas combien de temps, avec notamment des usagers, les associations, etc. plutôt que dans une joute ici à l'occasion d'une autre délibération qui concerne la petite ceinture. Là, nous devons tout de même nous réjouir. Ce sont 672 mètres linéaires gagnés de promenade pour les habitantes et les habitants du 15^{ème} et avec, comme l'a très justement dit ma collègue Aminata NIAKATÉ, une ouverture sur le parc Georges-Brassens, un vrai maillage dans ce quartier et avec un quartier qui va effectivement bouger avec l'arrivée du 106 Brancion, comme elle l'a dit. Il s'agit effectivement d'un projet que nous avons porté de longue date. Je me réjouis qu'il arrive enfin parce que cela a mis un petit peu de temps. En tout cas, cela en met toujours trop à nos yeux. Néanmoins, il y a les contraintes budgétaires. Là, cela va très bien prolonger la belle partie de la petite ceinture qui existe déjà dans le 15^{ème} et vraiment permettre une continuité de promenade pour les habitants et les habitantes et je m'en réjouis déjà. Ensuite, on réfléchira à nouveau pour voir si nous pouvons y mettre une piste cyclable. Cependant, il ne faut pas confondre tous les usages même si je suis très favorable aux pistes cyclables.

Monsieur le Maire : Monsieur RACAPÉ pour répondre aux orateurs.

Monsieur RACAPÉ : Monsieur le Maire, mes chers collègues, effectivement cette délibération concerne la petite ceinture et la promenade qui va en découler. La petite ceinture fait partie intégrante du grand projet ambitieux de végétalisation de l'espace urbain via l'arc vert que vous avez souhaité depuis 2008. Pour rappel, à terme, cet arc vert sera d'une longueur de 8 km – le plus long de Paris – et ira du parc Georges-Brassens au pôle Montparnasse, en passant sans discontinuer par la petite ceinture, le parc André-Citroën en se prolongeant par les berges de Seine aménagées en promenade et se poursuivant sur les boulevards Grenelle, Garibaldi, Pasteur et Vaugirard. Indispensables durant l'été, les espaces verts le sont tout autant le reste de l'année. Ils servent de refuge à la biodiversité. Ils contribuent à la lutte contre les crues en captant l'eau et luttent également contre le dérèglement climatique. Enfin ils permettent à tout un chacun de profiter des plaisirs d'une balade ou de faire de l'exercice hors du bruit de la circulation et de la pollution. La coulée verte s'inscrit particulièrement dans ce schéma. Il s'agit d'un lieu reconnu de biodiversité, un îlot de fraîcheur dans une zone dense. Il s'agit aussi d'un lieu de promenade en famille et d'un lieu de sport. Nous voterons évidemment pour cette délibération qui va dans le sens de la volonté municipale du 15^{ème} et dans le vôtre, Monsieur le Maire, et du grand projet cité précédemment. Pour rappel, le tronçon va du pont de la rue Olivier-de-Serres au pont de la rue Brancion, soit 15 334 m² de terrain. Je terminerai juste

avec un regret : les parcs Brassens et Citroën seront ainsi quasiment reliés même s'il manque encore et toujours un tronçon après le pont de Balard, donc à l'autre extrémité, tronçon que vous réclamez, Monsieur le Maire, régulièrement.

Monsieur le Maire : Il s'agit d'un projet très important auquel nous sommes très attachés dans le cadre de cet arc vert structurant de 8 km que vous évoquiez et dont il ne manque maintenant plus pratiquement que l'aménagement des voies Garibaldi et Grenelle. Mais il est vrai que ce projet de coulée verte remonte bien avant ce qui vient d'être dit puisque c'est Jean TIBERI qui l'a lancé et que son délégué spécial était venu nous le présenter ici même à l'époque avec l'assentiment, bien sûr, de l'ensemble des élus de ce Conseil il y a bien longtemps. Cela progresse. Il est vrai que cela ne progresse pas assez vite et pas assez loin. Pas assez vite parce que cette portion qui manquait entre Dantzig et le parc Brassens avait été empêchée pendant plusieurs années par la soi-disant impossibilité de passer sous le tunnel. Or, aujourd'hui, il est possible de passer sous le tunnel. Je m'en réjouis mais nous avons perdu des années et des années puisque j'ai lancé ce projet d'arc vert en 2008 plus particulièrement. En tout cas, les 650 mètres restants sont en cours d'aménagement, ce qui permettra le débouché sur le parc Brassens avec, je le signale aux services techniques, un petit problème de portillon qui devrait permettre un accès facilité pour déboucher sur le théâtre Silvia-Monfort. Il s'agit d'un détail technique que, j'espère, nous arriverons à régler. Ce que je regrette quand je dis que cela ne va pas assez loin, c'est que la Ville, malheureusement, dans la convention qu'elle a passée avec la SNCF a décidé du principe de réversibilité sous la pression de certains lobbys. Cette réversibilité conduirait tout simplement des trains à rouler de nouveau sur la petite ceinture et à retransformer cette coulée verte en voie ferrée, ce qui n'est évidemment pas souhaitable ni souhaité par personne. Cette fiction de la réversibilité nous empêche donc un aménagement beaucoup plus ambitieux, beaucoup plus audacieux puisque nous avons toujours les rails qui sont présents alors qu'il est vrai qu'un platelage plus important aurait pu être mis en œuvre ainsi qu'une piste cyclable comme le proposait Madame LESENS. Cette réversibilité est un peu regrettable car elle a empêché les aménagements beaucoup plus importants que nous aurions pu faire au profit de la population sur ces tronçons de la petite ceinture réaménagés.

Enfin, pour terminer, il est vrai que je propose à la SNCF un projet pour aller de la place Balard où se termine à peu près la coulée verte jusqu'à la rue Florian-Delbarre avec une redescente sur le talus qui permettrait d'accéder à une partie du parc Citroën, en tout cas au parc Eugénie-Djendi. J'espère que la SNCF, dans les négociations qui sont menées avec elle, finira par accepter, étant donné que nous ne pouvons pas relier la coulée verte jusqu'au parc Citroën central en raison de la nécessité de permettre le retournement des rames du RER C à cet endroit-là et qui ne permet donc pas de terminer l'aménagement de la petite ceinture ferroviaire en coulée verte. La proposition que je fais est de redescendre sur le talus au niveau de la rue Florian-Delbarre – Leblanc. Voilà quelques précisions complémentaires.

Évidemment, tout le monde se réjouit de ce projet de délibération que je soumets à votre vote avec un avis favorable. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Le projet de délibération est adopté à la majorité.

16. 2024 DPE 41 – Approbation du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) de la Ville de Paris

Monsieur le Maire : Madame EVREN a la parole.

Madame EVREN : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Cette délibération concerne la réduction des déchets. Il faut le dire grâce aux efforts exceptionnels des éboueurs, des agents publics de la Ville mais aussi des arrondissements, Paris a pu se démarquer lors des J.O. avec un espace public propre, agréable et fonctionnel. Ce succès a permis de sensibiliser de manière efficace les Parisiens mais aussi les touristes sur des actions préventives et sur les consignes de tri sélectif, ce qui était déjà un succès supplémentaire. Le déploiement des équipes olympiques de la propreté et l'utilisation des moyens modernes tels que les triporteurs électriques, dont parlera mon collègue Jean-Yves, ont également joué un rôle absolument crucial dans cette opération d'envergure et qui est absolument stratégique pour Paris.

Cependant, ce succès ne doit pas relever de l'exceptionnel puisque – faut-il le rappeler – la stratégie zéro déchet de la Ville est encore très loin du compte. Je vais vous donner quelques chiffres qui sont très éloquents : le taux de recyclage des déchets à Paris atteint péniblement 20 % sur un potentiel de 70 % alors que la moyenne française est de 50 %. La com n'est donc pas à la hauteur des résultats puisque les chiffres, encore une fois, parlent d'eux-mêmes. Le prochain programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés pour 2020–2024 fixe des objectifs ambitieux, notamment, je le rappelle, la réduction de 100 000 tonnes de déchets et le triplement du taux de valorisation à 60 % d'ici 2030. Évidemment et c'est peu de le dire, nous partageons ces objectifs mais nous avons un doute sur leur réalisation compte tenu des éléments chiffrés que je viens de vous égrener. J'ai donc plusieurs questions et j'aimerais avoir des réponses : quels sont les moyens financiers et humains qui seront réellement dédiés à ces initiatives ? Suffiront-ils à transformer profondément les comportements des Parisiens ? Par ailleurs, le plan s'appuie fortement sur des financements extérieurs, notamment la Région Île-de-France, l'Ademe et d'autres et dans un contexte d'urgence budgétaire – faut-il le rappeler – que se passera-t-il si ces soutiens financiers se réduisent ? La Ville a-t-elle prévu un plan B ? J'imagine que non mais pourquoi pas. En effet, seuls 20 % des près de un million de tonnes de déchets ménagers par an à Paris sont actuellement valorisés durablement et parmi ceux-ci, seul 1 % des biodéchets bénéficient d'un traitement adéquat. Nous sous-exploitions massivement nos capacités de transformation et ce différentiel de 500 000 tonnes représente une opportunité manquée de réduction des impacts environnementaux de notre ville et nous savons combien il s'agit d'un sujet absolument crucial pour l'avenir de Paris. Cela conduit donc à polluer au-delà du raisonnable : 100 000 tonnes de déchets parisiens sont encore enfouies dans le sol chaque année, contribuant à une pollution massive des sols et des nappes phréatiques et nous ne pouvons pas léguer un tel poison à nos enfants. Une fois encore, Paris mérite mieux que de la communication sur des objectifs irréalisables avec une espèce de course à l'échalote où nous ne savons jamais véritablement quel est l'objectif chiffré et objectivement et sérieusement réalisable. Avec vous, Monsieur le Maire, dans le 15^{ème}, nous avons par exemple augmenté l'offre de collecte des déchets avec trois abris-bacs, notamment à l'île aux cygnes et au jardin Boselli, un abri-bac alimentaire installé à chaque marché découvert, 9 Trilib' qui sont installés sur la voie publique dont le dernier je crois, Monsieur le Maire, sera posé le 18 décembre prochain. C'est une évidence de le dire mais sans une écologie incitative, pragmatique et concrète, ces annonces risquent une fois encore de rester des déclarations pavées de bonnes intentions mais sans aucun impact tangible qui soit suffisamment suffisant et concret parce qu'il faut le rappeler, la politique c'est d'abord et avant tout l'art de l'exécution. Les mots, c'est très bien mais les actes, c'est mieux. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : D'autres interventions ? Monsieur SITBON.

Monsieur SITBON : C'est presque confortable d'intervenir après vous, Madame EVREN, puisque vous avez rappelé tous les bons chiffres, toutes les bonnes pratiques qu'il faudrait avoir et il n'y a qu'une seule chose à vous dire : il faut le mettre en application dans le 15^{ème}. Ce plan est très conséquent. Pour les auditeurs qui ne connaissent pas la technique du plan, il propose des tas d'actions. Cependant, si nous voulons être plus simples et parler à nos auditeurs : pour qu'un déchet ne traîne pas sur la voie publique, il faut que les habitantes et les habitants puissent facilement le jeter, qu'ils disposent de suffisamment de poubelles, de suffisamment de poubelles de tri puisque comme vous l'avez souligné, nous sommes en retard sur le tri même si en termes de tonnages par habitant, la Ville est pas mal. En revanche, sur le tri, nous ne sommes pas très bons. Et nous sommes encore moins bons par rapport à d'autres arrondissements dans le 15^{ème} puisque nous avons seulement huit Trilib', soit un pour 28 000 habitants, et nous ne disposons que de très peu de poubelles de déchets ménagers. Vous soulignez l'importance de ne pas aller incinérer et brûler des déchets ménagers, ce qui revient, pour être simpliste, à brûler une feuille de salade. Tout le monde, lorsque l'on prend cette image, voit que c'est absurde d'aller brûler des déchets et des épluchures de légumes qui contiennent essentiellement de l'eau. Nous sommes très en retard dans le 15^{ème} et je le déplore et le vœu que nous déposons va dans ce sens : nous n'avons pas assez de poubelles de déchets ménagers. J'habite par exemple au métro Falguière et je dois aller jusqu'à la place Falguière pour jeter ma poubelle de déchets ménagers. Vous avez, je crois, terminé en disant qu'il faut mettre en acte les choses. Nous y reviendrons dans le vœu que nous présentons. Je suis tout à fait d'accord avec vous là-dessus : montrez l'exemple dans le 15^{ème} parce qu'il faut installer des Trilib'. Évidemment, c'est la Ville qui les installe, mais il faut l'accord des Mairies d'arrondissement et la Ville a fait plusieurs propositions de maillage à la Mairie du 15^{ème} qui n'a pas répondu favorablement à ce stade et nous perdons un temps fou. Je rappelle que la loi oblige qu'il y ait une solution pour pouvoir jeter les déchets ménagers et les déposer depuis le 1^{er} janvier 2024. Nous sommes donc en retard. Je pourrais détailler mais je m'arrête là.

Monsieur le Maire : Et tout cela parce que la Ville n'a pas voulu faire la collecte des déchets dans les immeubles comme cela se fait partout ailleurs pour ne pas dépenser, ce que nous pouvons comprendre aussi. Cependant cela crée d'énormes difficultés de collecte des déchets alimentaires. Toutefois, ce n'est pas à moi de répondre à ce moment du débat. Madame Éléonore CREUZE a la parole.

Madame CREUZE : A ce sujet, je voulais préciser qu'il a été décidé de voir ces installations en concertation avec les conseils de quartier, ce qui a déjà été fait pour les huit et le sera sur les 19 propositions évoquées à l'époque par le courrier de Monsieur GUILLOU.

Monsieur le Maire : Voilà. Monsieur SITBON faisait un appel à la démocratie tout à l'heure, je pense que la consultation des conseils de quartier me paraît assez importante. D'autres interventions ? Madame Aminata NIAKATÉ.

Madame NIAKATÉ : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, les Écologistes voteront ce plan de prévention des déchets. Juste un mot pour signaler que les Écologistes envisagent de déposer quelques amendements au Conseil de Paris pour renforcer les objectifs et les fiches actions, notamment sur le compostage de proximité et la territorialisation des moyens dédiés à la réduction des déchets. Sur le compost, nous

proposons, par exemple, d'étudier et d'expérimenter la création d'un service public du compostage sur le modèle de celui de La Rochelle afin de massifier la maturation du compost et sa réutilisation en circuit court auprès des particuliers et au sein des espaces verts publics de la Ville de Paris. Nous proposerons également des amendements pour aller plus loin sur la prévention des déchets sur les marchés alimentaires et aussi pour une meilleure collecte des biodéchets, qu'il s'agisse des déchets des professionnels ou des particuliers, mais aussi pour des événements plus écoresponsables. Je crois que les échanges avec l'exécutif avancent dans la bonne direction. Nous voterons donc sans difficulté cette délibération.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur CANAL a la parole.

Monsieur CANAL : Merci, Monsieur le Maire. Comme ma collègue Agnès EVREN, je ne peux que me satisfaire de la philosophie générale de ce plan mais, toutefois, attirer l'attention, comme ma collègue l'a dit très justement, sur la partie financière avec cette annexe qui est totalement famélique avec des chiffres macro très légers qui ne donnent aucune prévisibilité, aucune pluri-annualité sur la participation d'éventuels cofinanceurs, ce qui nous laisse à penser qu'il s'agit là d'un vœu pieux. Malheureusement, nous pouvons craindre que cela se traduise in fine par de la pression fiscale complémentaire pour la Ville de Paris et donc pour les Parisiens. Je vous rappelle d'ailleurs que Madame HIDALGO ne devait absolument pas augmenter la pression fiscale pendant la mandature et elle l'a fait. Je ne vois pas pourquoi, pour ce plan-ci, elle ne recourrait pas à la facilité qui consiste à faire de la pression fiscale. On nous indique dans cette annexe financière qu'il s'agit de 6,7 millions d'euros à horizon 2030. Il ne s'agit là que d'une somme qui paraît non exhaustive dans la présentation du document, ce qui nous laisse encore une fois beaucoup d'inquiétude. Il n'y a pas mille et une solutions pour trouver des financements : c'est soit de la pression fiscale, soit des dépenses et des économies de structure. Je ne vois pas de perspectives d'économies de structure bien qu'il puisse y en avoir d'assez promptes puisque je rappelle que la collecte des déchets à Paris est divisée en deux types de modalités opératoires : la régie pour les arrondissements de l'Est et, pour nous, le système plutôt privé mais qui est très intéressant – je me permets de le dire au passage – car la Chambre des comptes l'estime à 124 € par tonne de déchets pour la collecte contre 144 pour la partie publique. Si la Mairie de Paris a des idées fulgurantes, elle a celle-ci qu'elle peut mettre à la réflexion.

Monsieur le Maire : Merci de ces bonnes propositions. S'il n'y a pas d'intervention supplémentaire, je passe la parole à Monsieur PINET, rapporteur.

Monsieur PINET : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues. Monsieur le Maire, je me demande si je ne vais pas demander une suspension de séance pour relire le dossier car j'ai l'impression en écoutant Monsieur SITBON que le plan de réduction des déchets proposé par la Ville de Paris consiste uniquement à mettre des Trilib' et des bornes de déchets alimentaires dans tout l'arrondissement.

Monsieur le Maire : Heureusement que cela ne se contente pas de ça.

Monsieur PINET : Mon intervention ne va donc pas lui aller puisque l'on parle de plan de réduction des déchets. Revenons à des choses un petit peu plus sérieuses puisque qui ne pourrait pas être d'accord avec un plan de réduction des déchets. Bien sûr, nous en produisons trop, même si, effectivement, un certain Olivier BONJEAN titrait son livre *De l'or*

dans nos poubelles ou comment changer de regard sur nos déchets et nous apprend comment utiliser nos déchets pour pouvoir justement faire de l'emploi et faire une autre économie. Il faut changer nos comportements et pour beaucoup, cela est déjà le cas comme en témoignent les courbes de tonnages des collectes sélectives mais nous ne faisons pas encore assez et depuis les premiers plans, on comprend vite que cela prend du temps et mobilise beaucoup d'énergie. Effectivement, un nouveau plan est nécessaire. Il s'agit d'un plan ambitieux. Nous pouvons le lire et c'est la volonté de la Ville si on se réfère à la réduction des 100 000 tonnes. Je ne pense pas que les Trilib' puissent absorber tout ce que les Parisiens produisent puisque nous produisons, chacun d'entre nous, en moyenne 420 kg de déchets dont 334 kg de déchets d'ordures ménagères résiduelles. C'est bien là la problématique, c'est ce qui n'est pas revalorisé. Peut-être que l'ensemble des Trilib' que vous voulez imposer dans l'arrondissement permettra de récupérer ces 334 kg. Je cite mes sources : il s'agit des chiffres du Syctom 2023. Dans ce plan, nous ne lisons rien sur le fait que l'on essaye finalement d'inciter le Parisien à ne plus être le plus gros émetteur du Syctom. Si vous prenez l'ensemble des communes qui sont collectées par le Syctom, le Parisien est numéro un.

Pour être ambitieux, il faut aussi s'en donner les moyens et ne pas faire uniquement un nouveau plan de communication. Comme l'a dit notre collègue Grégory CANAL, ce plan bénéficie d'un plan de financement mais finalement pour quoi faire ? En page 56, vous pouvez lire qu'il faut informer avec clarté et précision les Parisiens sur les points de collecte, les informations pratiques et le devenir de leurs objets. Est-ce que l'on doit attendre un plan aussi ambitieux que celui qui nous est proposé ce soir pour avoir ces informations alors que je pense que bon nombre de fonctionnaires à la Ville de Paris pourraient mettre à jour les sites et surtout les moyens de communication à la disposition du maire. S'en donner les moyens, cela ne veut pas forcément dire plus d'argent. J'insiste bien sur ce point car je ne suis pas dans le « il me faut plus d'argent, il me faut plus d'argent ». En revanche, nous pourrions citer les collectes des encombrants à domicile pour mieux réemployer et surtout les éco-partenaires ou les filières puisque dans ce plan, il est effectivement prévu que l'on vienne carrément chercher chez vous les machines à laver ou les objets lourds. Ce qui m'embête, c'est que quand je lis cela, je dis très bien sauf que lorsque vous achetez une machine à laver chez un grand distributeur, il récupère l'ancienne et quand vous en avez une qui ne fonctionne pas et que vous ne voulez pas la remplacer et que vous arrivez à la mettre dans la rue, celle-ci est ramassée par la Ville. Cependant, cette dernière n'arrive même pas à les ramasser parce que nous avons un réseau annexe, ce que l'on appelait anciennement les ferrailleurs, qui est d'une rapidité extrême et qui revalorise chez des ferrailleurs et d'autres recycleurs.

J'aimerais que l'on insiste aussi sur le plan mégot car il faisait déjà partie du plan précédent et malheureusement, il s'agit d'un échec lorsque l'on voit encore le nombre de mégots qui sont derrière. Je rappelle que le précédent plan prévoyait l'exonération des droits de voirie pour la pose d'un cendrier. Là, je ne vois pas trop ce que l'on va refaire. On a fait de la verbalisation. On a mis des éteignoirs sur les corbeilles. Agnès EVREN l'a dit aussi, nous avons eu pendant les Jeux cette chance de pouvoir trier partout. J'espère que l'on va les déployer et que nous allons pouvoir trier dans tout l'espace public. Pendant les Jeux, on n'a pas mis des Trilib' à tous les coins autour de l'Aréna de la tour Eiffel. Heureusement, parce que je ne suis pas sûr que les touristes auraient apprécié ces gros bacs en fer. On a fait énormément d'efforts. On a parlé du tricycle qui est quelque chose qui est plébiscité par les agents et qui est très utile pour aller d'un point A à un point B.

Concernant la collecte des ordures ménagères, on parle enfin d'une réduction d'une collecte. Je rappelle que Paris est une exception en France puisque nous sommes collectés sur les bacs verts, l'ordure ménagère classique, du lundi au dimanche. Cela fait plusieurs années, y compris dans ce Conseil, que nous évoquons la possibilité de retirer une collecte. Le 15^{ème} s'était même proposé pour être volontaire dans l'expérimentation. Nous lisons dans ce plan – enfin – que l'on va lancer une expérimentation. À voir. Pour nous proposer souvent sur des expérimentations, nous nous rendons compte que le choix se porte, malheureusement, sur des arrondissements qui vous sont plus proches, Monsieur SITBON, que sur le 15^{ème} arrondissement.

Je voulais également signaler qu'il y a un déchet dont on ne parle pas dans ce plan. Certes, on parle des déchets ménagers et assimilés mais comme nous évoquons les biodéchets, je vous parle d'un en quantité importante en ce moment : vous aurez bien sûr noté que je vais vous parler des feuilles. Or celles-ci sont très utiles pour faire du compost ainsi que pour protéger des sols pour peu qu'ils ne soient pas macadamés. On plante de plus en plus d'arbres et c'est très bien, sauf qu'il y a de plus en plus de feuilles et nous pouvons nous rendre compte que c'est vraiment une catastrophe en ce qui concerne la collecte. Est-ce que vous savez, Monsieur SITBON, que malheureusement aujourd'hui beaucoup des sacs de feuilles ramassés par les agents, parce que nous n'avons pas d'aspiratrice et de filière correcte, partent à l'incinération ? Je vous rejoins : si le déchet alimentaire brûle de l'eau, la feuille ce n'est pas mieux et cela est énergivore. Il va tout de même falloir regarder sur cela. Il faut également regarder tout ce qui marche sur le matériel thermique. Petite information pour ce Conseil : nous avons un gros déploiement de ce que l'on appelle le Glutton®, qui est une sorte d'aspirateur de rue pour les déchets qui sont au sol. Il est vrai qu'il serait mieux que tout le monde mette le déchet dans la corbeille. Malheureusement, cela n'est pas le cas. Prochainement, on va tester dans le 15^{ème} un nouveau Glutton® qui est un bi-flux et qui permet le recyclage avec deux corbeilles à l'intérieur. Vous voyez, les sociétés ont des idées. Elles mettent en place des choses et il faut les expérimenter et j'espère que cela rentrera dans le cadre de ce plan. Une ville comme Paris doit effectivement se doter d'un tel plan local de prévention des déchets. Je sais que mes collègues qui siègent au Conseil de Paris proposeront des amendements, je l'ai entendu de la part de Madame NIAKATÉ mais je fais confiance à Agnès EVREN et à tous les conseillers de Paris ici présents – peut-être pas vous mais en tout cas les autres – qui vont améliorer ce plan parce qu'il nous faut vraiment une ambition mais une ambition pas simplement décrite dans les textes mais aussi dans les faits. Bien évidemment, j'invite tout ce Conseil à voter unanimement ce projet de délibération. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci de ces précisions extrêmement importantes et complètes. Je voudrais juste dire aussi que, pour ce qui nous concerne, nous souhaiterions un certain nombre d'améliorations aussi, par exemple en matière de réactivité pour l'enlèvement des encombrants tel que vous l'avez cité parce que nous sommes passés à un service dégradé dans le 15^{ème}. Jusqu'à la mi-novembre, nous avions plus de bennes et nous en avons moins aujourd'hui, ce qui ne va pas du tout dans le bon sens par rapport à ce plan déchets. Nous avons également eu une dégradation sur la réactivité aux signalements DMR de dépôts sauvages puisque nous sommes passés de 0,9 jour de moyenne pour les traiter – il y en a tout de même plus de 35 000 dans l'année, à 1,2 jour dans le 15^{ème}, ce qui ne va pas dans le bon sens. Il en va de même de l'amélioration nécessaire de la gestion des déchets par les bailleurs sociaux où l'effort à faire est assez considérable et les contrôles doivent être plus importants que ceux qui sont faits aujourd'hui et le travail doit être amélioré. Il en va de

même pour l'amélioration de la qualité du tri sélectif par rapport aux producteurs dits mauvais trieurs puisque, là aussi, il est nécessaire de réduire le nombre de bennes présentant un taux d'anomalie qui est passé de 22 à 25 % de 2023 à 2024. Idem pour l'amélioration de la gestion des corbeilles de rue où le nombre de bennes est passé de trois à deux, ce qui ne va pas non plus dans le bon sens. Donc une diminution de moyens. C'est bien de faire des plans, c'est mieux de les financer et d'augmenter les moyens, étant donné que l'hygiène de la ville doit être une priorité absolument absolue. Je me souviens que dans la campagne électorale dernière la Maire de Paris proposait de doubler le budget de la propreté en le faisant passer de 500 millions à 1 milliard.

Monsieur CANAL (hors micro) : Avec nos impôts.

Monsieur le Maire : Les impôts ont augmenté ; ça, c'est vrai. Il s'agit d'une bonne observation du premier Adjoint chargé des finances. Ils ont même explosé. En revanche, je ne suis pas sûr que le budget de la propreté ait doublé ; c'est le moins que nous puissions dire et cela est fort dommage si nous voulons vraiment que ce soit une priorité pour les Parisiens, quitte à faire des économies sur d'autres budgets, étant donné que nous ne sommes pas non plus pour inciter à la dépense.

S'agissant de la baisse du volume des ordures ménagères, il est vrai que les données sont quasiment stables. C'est en légère baisse. Cela n'est pas suffisant dans le 15^{ème}. Pareil pour le volume des multimatériaux où nous avons une hausse de 12 % sur le semestre 2024. Il est nécessaire de développer les opérations de sensibilisation au tri parce que c'est bien de mettre des Trilib' et tout ce que l'on veut, d'ailleurs nous n'avons rien par principe contre eux, mais il faut simplement que cela soit fait en concertation. Quand on met des Trilib' devant un commerçant et qu'ensuite il se plaint et il nous demande de les déplacer de 3 m, cela n'est évidemment pas terrible. Il vaut mieux que cela se fasse en pleine concertation et aussi que l'on sensibilise chacun à ce tri, notamment au niveau des écoles et pas que. Que l'on augmente aussi le volume verre. Bien sûr qu'il y a une collecte sélective du verre mais les données pour le premier semestre sont en baisse de 1 %. Cela n'est pas normal. Par rapport à la même période 2023, c'est quasiment stable alors que cela devrait au contraire augmenter. Il y a aussi la verbalisation, la pose de caméras par rapport aux dépôts de déchets sauvages. Voilà un certain nombre de propositions très concrètes, cette fois-ci. Ce n'est pas de la com que je fais mais des propositions très concrètes par rapport à une situation qui n'est pas forcément en voie d'amélioration par rapport à l'organisation et aux moyens mis en œuvre par la Ville en matière de collecte des déchets et de propreté en général.

Je vais maintenant soumettre cette délibération à votre vote avec un avis favorable de l'exécutif parce que cela va de toute façon dans le bon sens même si un certain nombre d'observations ont été faites. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

17. 2024 DAE 295 – Activités commerciales sur le domaine public sur le secteur Trocadéro - Iena - Bir Hakeim – conventions

Monsieur le Maire : Je vous propose d'étudier de façon jointe les projets de délibération DASCO.

18. 2024 DASCO 103 – Caisses des écoles - Modalités de conventionnement et de financement par la Ville de Paris pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2025-2027

19. 2024 DASCO 115 – Caisse des écoles (15^e) - Convention d'objectifs et de financement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2025-2027

20. 2024 DASCO 132 – Caisse des écoles (15^e) - Subvention 2025 (12 490 000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

21. 2024 DASCO 166 – Vacances Arc-en-ciel – Convention de partenariat avec les Caisses des écoles relative aux séjours Vacances Arc-en-Ciel

Monsieur le Maire : Pas d'observation ? Monsieur SITBON, vous avez la parole.

Monsieur SITBON : Je vais dire un petit mot sur la caisse des écoles. Ces multiples délibérations visent à la fois à fixer, d'une part, les objectifs et, d'autre part, le montant des subventions accordées à la caisse des écoles du 15^{ème}. Nous nous sommes quittés le mois dernier sur un vœu que j'avais porté avec mon groupe pour demander qu'il n'y ait plus de produits ultra-transformés qui soient mis en valeur, notamment lors du forum du goût. Nous avons eu un comité de gestion depuis. Je n'avais pas posé un vœu mais une question à laquelle vous aviez répondu de manière pas totalement complète, mais j'ai eu des compléments de réponse. La première délibération, la DASCO 103, fixe des objectifs pour la période 2025–2027. Il s'agit d'axes stratégiques. Il y en a six : améliorer la qualité et la durabilité alimentaire, renforcer la relation avec les usagers, valoriser les ressources humaines, moderniser les gestions financières, développer l'éducation à l'alimentation durable – là, nous retrouverons un lien avec la question que j'ai posée le mois dernier – et adapter l'offre de restauration en renforçant les liens notamment avec les collèges. Ce qu'il faut noter, c'est que le 15^{ème} n'est pas exemplaire, même si des efforts sont faits. Lorsque l'on regarde les chiffres, le plan fixe un objectif de 100 % de bio et de 50 % de local ; par local, nous entendons à moins de 250 km. Pour l'ensemble des restaurations collectives parisiennes, ce sont 56 % de durable dont 42 % de bio en 2023 et pour la caisse des écoles du 15^{ème}, c'est 35,5 % de durable et seulement 22,4 % de bio et 21 % de local. L'objectif est plus ambitieux que cela, même au niveau parisien : il est de 100 % de bio parce que cela est important. Oui, il faudrait pouvoir manger bio tout le temps à 100 % du temps. Mais pourquoi cela est-il important dans les cantines scolaires ? D'abord, évidemment, parce que l'on ne plaisante pas avec la santé et l'alimentation de nos enfants mais également parce que nous avons besoin de montrer l'exemple, donc d'enlever notamment les suremballages, les produits ultra-transformés qui contiennent des additifs, les produits de l'industrie agroalimentaire pour favoriser les petits producteurs et le local. Nous avons donc besoin de montrer l'exemple, de montrer le cap. Les repas végétariens, y compris, en font partie avec le développement d'une alternative végétarienne de manière récurrente. Nous avons besoin d'aller plus loin dans les cantines aussi parce que c'est bien souvent le seul repas complet que prennent certains enfants...

Monsieur le Maire : Merci.

Monsieur SITBON : Je voulais souligner tous ces objectifs et dire qu'il faut que la caisse des écoles, à mon sens, fasse mieux, qu'elle n'est pas une des plus à la pointe parmi tous les

arrondissements, y compris même ceux de droite. J'invite donc aussi tous les parents ou pas – parce que je suis quasiment un des seuls pères au comité de gestion –, qui le souhaitent, à adhérer à la caisse des écoles.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur le conseiller. D'autres interventions ? Sinon, je passe la parole au rapporteur, Monsieur CONNAULT.

Monsieur CONNAULT : Monsieur le Maire, mes chers collègues. Merci, Monsieur SITBON d'avoir rappelé les différentes données de ces quatre délibérations. Les trois premières forment effectivement un tout puisque la DASCO 103 pose le cadre général des renouvellements de conventions, la DASCO 115 comporte un certain nombre d'objectifs qualitatifs et quantitatifs et la DASCO 132 porte sur le montant de la subvention d'équilibre qui est allouée à la caisse des écoles du 15^{ème}. Comme vous le rappeliez, nous avons régulièrement l'occasion dans les comités de gestion, auxquels vous participez régulièrement et encore tout récemment, de suivre de près le respect de ces différents objectifs. Il y a, certes, encore des marges de progression sur un certain nombre de points mais nous y travaillons. Vous en connaissez les différentes données et les différentes contraintes.

Pour ce qui est de la DASCO 166, elle pose le cadre des vacances Arc-en-Ciel. Il s'agit d'une convention d'adhésion à laquelle la caisse des écoles du 15^{ème} a adhéré pour rejoindre d'autres caisses des écoles qui s'y étaient jointes. Elle propose une offre de séjours de vacances plus nombreuse et un peu plus variée. Le renouvellement de la convention se fera donc de façon tout à fait positive.

Vous avez abordé le point de la participation des parents au comité de gestion et à la caisse des écoles. Il est vrai que nous multiplions les moyens d'incitation et de communication auprès non seulement des parents mais également des habitants du 15^{ème} qui peuvent adhérer à la caisse des écoles et participer ensuite aux activités et assemblées générales et faire valoir leur point. Nous utilisons donc effectivement le relais du site de la caisse des écoles, de *La Gazette* ainsi l'intermédiaire des directeurs des écoles qui sensibilisent les parents. Dernier lieu où nous essayons de passer ce message : c'est celui des conseils d'école auxquels les parents sont représentés par leurs associations. Régulièrement les différents élus qui représentent la mairie dans ces conseils d'école rappellent aux parents qu'ils peuvent adhérer moyennant une modalité tout à fait simplifiée et raisonnable en montant. Ces communications commencent à porter leurs fruits. Nous avons un peu plus d'adhérents mais, là aussi, il y a encore des possibilités d'augmenter leur nombre et nous en serions les premiers ravis.

Pour ces différentes conventions, je vous invite à voter favorablement.

Monsieur le Maire : Je confirme effectivement, pour Monsieur SITBON, que la restauration scolaire est une priorité absolue et qu'elle fait l'objet d'une attention constante de la part des équipes, de la directrice, des cantinières qui effectuent un travail remarquable et je les félicite pour leur dévouement et leur disponibilité. Elles servent des produits frais chaque jour cuisinés par leurs soins, ce qui n'est pas le cas dans un certain nombre d'arrondissements. Oui, tout n'est pas parfait, mais l'attention soutenue que nous portons permet d'améliorer les choses avec la subvention qui nous est consentie et les efforts d'économies aussi qui sont nécessaires comme partout pour la gestion de la caisse. Je partage votre souhait de faire adhérer le maximum de nos concitoyens à cette caisse des écoles.

Nous allons donc passer au vote de ces différentes délibérations sur lesquelles sont intervenus nos collègues. Il y a un avis favorable de l'exécutif sur ces quatre projets de délibération. DASCO 103 : Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire : DASCO 115 : même vote ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire : DASCO 132 : même vote ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire : DASCO 166 : même vote ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

22. 2024 DSP 88 – Subventions (193 683 euros) et conventions avec 3 organismes pour le développement de structures de santé sur le territoire parisien dans le cadre du dispositif Paris Med' (15^e, 20^e)

Monsieur le Maire : Il s'agit pour nous du maintien de l'offre médicale de la maison de santé pluriprofessionnelle (convention avec la MSP du square Calmette pour 13 683 €) et de la création d'un cabinet médical (convention avec la SCM cabinet Guyon-Farzin, pour l'installation de celui-ci pour un montant de 30 000 €). Y a-t-il des interventions ? Merci. Politique ambitieuse de développement de l'offre de santé dans le 15^{ème}.

23. 2024 DJS 132 – Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2025

24. 2024 DJS 133 – Mise en œuvre du dispositif Quartiers libres pour l'année 2025

Monsieur le Maire : Je vais maintenant soumettre à votre vote les délibérations qui n'appellent pas de discussion. Je vous invite donc à un vote positif. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Les projets de délibération sont adoptés à l'unanimité.

VŒUX

Monsieur le Maire : Il nous reste la deuxième partie de notre conseil avec l'examen d'un vœu.

25. V152024023 – Vœu au Maire du 15^e arrondissement déposé par les élu.e.s du groupe « Paris en Commun - Élu.e.s de gauche du 15^e » relatif à l'installation des bacs de tri Trilibs dans le 15^e arrondissement

Monsieur le Maire : Cela faisait longtemps que nous n'en avons parlé. Monsieur SITBON, je suppose.

Monsieur SITBON : Tout à fait, Monsieur le Maire. Merci. Nous aurions effectivement presque pu joindre cela à la délibération. Le fond : l'importance, d'abord, de la réduction des déchets. Les déchets alimentaires composent 25 % de nos poubelles. Ils sont pour la majorité incinérés ou enfouis aujourd'hui. Or ils sont une ressource car ils peuvent être compostés ou méthanisés pour produire de l'énergie et du digestat utile pour enrichir les sols. Il y a une réglementation qui est maintenant nationale même si nous avons fait des expérimentations à Paris et dans les communes qui sont récoltées par le Sycotom. Depuis le 1^{er} janvier 2024 – nous sommes donc en retard –, les collectivités sont dans l'obligation de fournir une solution de tri à la source des déchets pour leurs habitants. La loi était très volontaire. Peu de communes étaient au rendez-vous dès le 1^{er} janvier mais, là, il faut accélérer. Et force est de constater que dans le 15^{ème}, on n'y est pas. L'action de la Ville, c'est d'abord un maillage des trois minutes. C'est le choix qui a été fait. À Paris, la solution choisie est l'apport volontaire à travers des bornes sur les marchés et sur les stations Trilib'. L'apport sur les marchés fonctionne extrêmement bien. Cela a même été pérennisé par des bacs en dur que les gens qui sont habitués à apporter leurs déchets identifient maintenant bien. L'objectif parisien est que chaque habitant se trouve à moins de 3 minutes à pied d'un dispositif de tri. Pour cela, il y a deux solutions : soit des poubelles de déchets ménagers propres comme celles qu'il y a sur les marchés que l'on peut mettre dans la ville sur les places, à côté des métros, soit des Trilib' qui permettent également de trier avec les cinq bacs les différents types de déchets. C'est peut-être parce qu'ils prennent une place de stationnement que vous vous opposez aux Trilib' ; je ne sais pas. En tout cas, force est de constater que cela traîne. Vous avez évoqué tout à l'heure la possibilité de concerter les conseils de quartier. Je vais vous dire qu'il est, en fait, trop tard. Ou alors il faudrait des réunions extraordinaires en urgence au mois de janvier. Cela aurait été bien mais nous sommes extrêmement en retard. Nous avons un an de retard et il n'y a que huit Trilib' dans l'arrondissement. Ce que nous vous demandons donc aujourd'hui, ce n'est plus cela. Cela aurait pu être une solution de dire aux conseils de quartier : dans votre quartier, nous devons implanter trois Trilib', concertons-nous, décidons ensemble. Je crois beaucoup au délibératif. Plus qu'au référendum, même. Là, en l'occurrence, il est trop tard ou alors il faut les convoquer en extrême urgence. Il faut prendre les responsabilités. Il faut donc – c'est ce que demande notre vœu – souscrire à l'objectif des trois minutes, que vous proposiez un nombre suffisant de Trilib' et pour compléter que des bornes de déchets alimentaires soient implantées et que tous les moyens de la communication possible de la Mairie du 15^{ème}, donc les différents journaux, les *newsletters* – vous savez bien communiquer sur un certain nombre de points – puissent être mis en œuvre pour communiquer sur ces dispositifs et assurer localement que l'information est bien passée. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. La parole est à Monsieur PINET pour la réponse.

Monsieur PINET : Merci, Monsieur le Maire. Je pensais faire une réponse soft, tranquille mais quand j'entends tout cela, Monsieur SITBON, il faut que nous reprenions les choses. D'abord, nous n'avons pas un an de retard. Je vais vous rappeler une chose : c'est que pour le 15^{ème}, le bac supplémentaire pour venir déposer ses déchets alimentaires, nous ne l'avons eu a minima qu'en juillet. Ce n'est pas moi, c'est la Ville. Je vais vous rappeler aussi que nous étions face à Antoine GUILLOU en janvier. Dès janvier, nous faisons part de notre souhait d'avoir un maillage avec des bornes comme celles qui ont été posées sur les marchés. S'agissant de ces dernières, je rappelle ici qu'au départ, la Ville de Paris voulait simplement équiper le marché de Grenelle et que nous avons négocié pour obtenir – et je remercie ce Conseil parce que je me souviens de discussions et même de vœux déposés ici – de

l'exécutif parisien le maillage complet en bornes alimentaires de tous les marchés. On peut dire tout ce que l'on veut ; de plus, c'est au procès-verbal. Aller raconter que nous avons un an de retard parce que nous n'avons pas fait ceci ou parce que nous n'avons pas fait cela : nous avons appris les 26 bornes...

Interpellation hors micro de Monsieur SITBON.

Monsieur PINET : Monsieur SITBON, laissez-moi terminer ! Nous avons appris les 26 bornes que lors du courrier d'Antoine GUILLOU à Monsieur le Maire du 15^{ème}. Il date de fin novembre ou de fin octobre, je ne sais plus. Nous n'avons donc pas un an de retard puisque nous attendions les propositions de la Ville. Sur les Trilib', nous en avons effectivement 19 dans ce courrier. Il s'agissait de propositions supplémentaires. Vous parlez des conseils de quartier. Je parle de l'ancienne mandature des conseils de quartier où cela était déjà donné. J'ai même fait des marches exploratoires avec certains conseillers de quartier sur des implantations. Je me rappelle Clos-Feuquières. Cela n'est pas possible. Nous ne pouvons pas les planter n'importe où. Ce n'est pas qu'une question de caricature : c'est sur les places de stationnement, donc c'est pour cela que vous n'en voulez pas. Non, nous voulons les mettre de manière judicieuse en concertation. La concertation avec les élus du 15^{ème}, en tout cas de cette partie de l'hémicycle, fonctionne. Madame ROY a pu le voir lors du dernier conseil de quartier sur la piétonnisation de la rue Carcel. Effectivement, cela prend du temps. Nous avons fait des propositions. Moi, les 26 bornes, si demain elles arrivent, tant mieux. Nous avons envoyé le courrier et elles ne sont toujours pas là. Je ne sais pas quand elles seront déployées. Pour votre information, les 26 bornes seront déployées à proximité des écoles puisque cela permet de mutualiser de la collecte avec celles-ci. Pourquoi en janvier, quand nous avons reçu Monsieur GUILLOU avec Monsieur Philippe GOUJON, celui-ci ne nous a-t-il pas dit je vais mettre les bornes au niveau des écoles ? Nous aurions répondu banco et nous aurions eu dès février les 26 bornes. Je crois que nous avons répondu correctement au vœu des Verts au mois de novembre. Madame NIAKATÉ l'a retiré parce que les choses avancent. Elles n'avancent peut-être pas aussi vite que vous le voulez. Si vous le souhaitez, demain nous allons instruire une implantation d'un Trilib' sous vos fenêtres. Si c'est cela que vous voulez, il n'y a pas de souci. Je vois avec la DT et nous le faisons.

Monsieur le Maire : Terminez votre intervention, Monsieur PINET.

Monsieur PINET : Je vous demande donc, si vous le voulez bien, de retirer votre vœu. En cas de refus, ce sera un avis négatif.

Monsieur le Maire : Est-ce que Monsieur SITBON retire son vœu comme l'avait fait Madame NIAKATÉ ?

Monsieur SITBON : Non, je ne retire, bien sûr, pas mon vœu parce qu'il faut aller plus vite. Si vous voulez faire des propositions alternatives, il faut les faire très vite.

Monsieur le Maire : Nous vous demanderons juste si vous le retirez ou si vous le maintenez. Vous le retirez, très bien. Vous ne le retirez pas, malheureusement. Moi, ce que je souhaitais et j'en avais discuté avec les services de la Ville, c'est qu'il y ait une collecte à domicile comme cela peut se faire ailleurs. Pourquoi cela ne peut-il pas se faire à Paris ? Enfin, nous n'allons pas relancer ce débat. Je vais soumettre ce vœu à votre vote avec un avis défavorable de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Le vœu est rejeté à la majorité.

Monsieur le Maire : Un certain nombre d'informations diverses pour terminer notre conseil qui sera peut-être le plus court de la mandature mais cela doit servir d'exemple pour la suite, n'est-ce pas ?

- Samedi 14 décembre de 11 heures à 18 heures : Noël à la mairie du 15^{ème}. Vous êtes tous invités en Père Noël ou pas. Il y aura l'inauguration de la patinoire sur le parvis de la mairie, des chants de Noël, etc. ;
- Dimanche 15 décembre : pour le troisième mois consécutif, nous mettons en œuvre l'opération Dimanches Sports 15 qui est l'ouverture de toutes les salles de la mairie, du parvis et du jardin Chérioux à des activités sportives de toutes sortes ;
- Mercredi 18 décembre à 20 heures : concert de Noël. Ce ne sera pas Petit papa Noël mais d'autres musiques ;
- du 21 décembre au 5 janvier : nous inaugurons une nouveauté dans le 15^{ème} dans la salle des fêtes : le Salon du train électrique pour les amateurs et surtout pour les enfants mais pas que.

Je vous donne les dates des prochains conseils d'arrondissement de l'année prochaine, si vous voulez bien les noter. Ce ne seront que des lundis cette fois-ci : le 3 février, 31 mars, 26 mai, 23 juin, le 22 septembre, le 27 octobre, le 8 décembre. Voilà une belle année en perspective, bien remplie par nos conseils d'arrondissement. Maintenant, vous pouvez reprendre le cours normal de vos activités.

La séance est levée.

Maire du 15 ^e arrondissement	Philippe GOUJON	
Secrétaire de séance	Amuroto MIARAKU	
Secrétaire de séance	FOUCHÉ SÉBASTIEN	